https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6602

# Le Conseil Départemental de l’Education Nationale (CDEN) de rentrée s’est tenu le 25 septembre 2023

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -
Publication date: mardi 26 septembre 2023

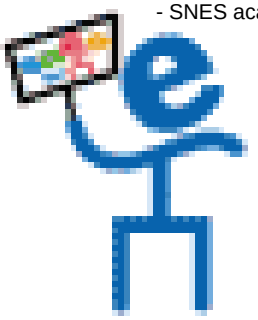

**Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés**

- Le matin, la FSU89 a pris part à la **commission des bâtiments des collèges et des travaux prévus cette année**.
  Grâce aux retours des secrétaires d'établissement des collèges, nous avons pu intervenir de nombreuses fois.

Nous avons particulièrement insisté sur le suivi des travaux ainsi que sur la **nécessaire implication des usagers** par le Département lors de nouveaux aménagements. La FSU demande à ce que les usagers, par leurs représentants des personnels soient associés à la mise en œuvre.
Par ailleurs, nous avons demandé la communication des DTA (Diagnostic Technique Amiante) des collèges de l'Yonne, réclamé par la Formation Spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT). Le Département a répondu que les chefs d'établissement en disposaient, et que les représentants pouvaient l'obtenir auprès d'eux.

- L'après-midi, la FSU a siégé, en présence des autres membres du CDEN (élus départementaux, inspecteur d'académie, représentants des parents…) dans les locaux du Conseil Départemental, collectivité de rattachement des collèges.
  La FSU a dressé le **bilan de la rentrée**, marquée par des dysfonctionnements dans beaucoup de collèges et lycées et des absences de nombreux personnels non remplacés (*voir déclaration préalable*).

Nous avons interpelé le DASEN et les élus du Conseil Départemental sur la **situation des mineurs non accompagnés** (MNA) dans l'Yonne, où une dizaine de jeunes reconnus mineurs sont actuellement dans l'attente d'une solution. Par ailleurs, nous avons alerté sur les difficultés de fonctionnement des dispositifs UPE2A dans le Département, faute de personnels formés.

La FSU est intervenue au sujet de la **restauration scolaire**, pour avoir confirmation qu'avec la tarification « au ticket » en 2024, les élèves boursiers pourraient bénéficier du versement des bourses sur le compte de cantine. Le Département nous a répondu que ce serait le cas au mois de décembre, et nous a assuré que les gestionnaires auraient identifié les situations d'élèves boursiers, et qu'ils seraient vigilants pour que ces élèves puissent accéder à la demi-pension.

La FSU a dénoncé la **baisse des dotations de fonctionnement** de près de 800 000 € pour les collèges de l'Yonne. Cette baisse risque de fragiliser certains établissements, qui doivent faire face à l'inflation, notamment pour les dépenses de viabilisation (électricité, gaz). Nous craignons que ces dépenses soient privilégiées aux dépens des dépenses pédagogiques, et que des chefs d'établissement restreignent des voyages et des sorties.
La FSU a demandé l'augmentation de la **dotation spécifique aux SEGPA** (30€ par élève), qui n'a pas évolué depuis très longtemps, malgré l'inflation.

Nous avons aussi acté que **l'investissement dans la politique de réhabilitation des collèges était en baisse** (21,8 millions contre 23 millions l'année dernière), et réitéré nos demandes à propos de la nécessaire réhabilitation thermique des collèges, ainsi que de la végétalisation des cours de récréation. La FSU a insisté pour que le Département prenne en compte l'avis des usagers, et pas seulement celui de la direction des collèges, lorsque des travaux d'envergure (demi-pension, réhabilitation, remplacement du parc informatique…) sont réalisés.

A propos des **projets culturels et actions éducatives** soutenus par le Département, nous avons eu confirmation qu'en plus des financements par le pass Culture, le Département pouvait participer aux transports des collégiens pour certaines sorties.
La FSU est intervenue à propos de Collège au Cinéma, déplorant que les effectifs aient été limités à 3 302 élèves et qu'environ 200 élèves se soient alors vus refuser l'accès à cette action culturelle. Cela apparait d'autant plus surprenant que, dans ses documents, le Conseil départemental affirme qu'« au titre de l'année 2023-2024, 29 collèges (> 3500 collégiens inscrits) vont participer à l'opération ». M. Gendraud, président du Conseil

Copyright © SNES Dijon

départemental, a été étonné de cette différence et a affirmé qu’il tiendrait son engagement.

Copyright © SNES Dijon